

Conseil général

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Préavis municipal n° 3/2020

Demande d'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

Vu

le préavis municipal n° 3/2020

Ouï

le rapport de la Commission ad hoc

Attendu

que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- De remplacer le Conseil général par un Conseil communal pour la prochaine législature qui commence le 1^{er} juillet 2021
- 2. D'adopter le nombre de 35 membres et 9 suppléants
- 3. D'accepter le nouveau règlement du Conseil communal avec les 3 amendements suivants qui ont été voté par bulletin secret :

Amendement 1 - commission de gestion

Art. 38 : substitution de la phrase « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité » par « Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

Amendement 2 - commission des finances

Art. 39 : substitution de la phrase « Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité » par « Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

Amendement 3 - commission d'urbanisme et des bâtiments

Art 40 a. : substitution de la phrase « la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour un an avec rééligibilité » par « la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour la durée de la législature ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

L'extrait de procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

11 Kton

Rita Alma

La Secrétaire

Amélia Elkhuizen Morgado